

PLAN LOCAL D'URBANISME



2 – Projet d'Aménagement et de Développement Durables

	Prescription	Arrêt	Approbation
Élaboration	10/11/09	23/02/15	16/11/15

Le Maire,
Yves-Luc GAILLARD



le Projet d'Aménagement et de Développement Durables



ORIENTATION 1

MAÎTRISER LA CROISSANCE DÉMOGRAPHIQUE DE LA COMMUNE

ORIENTATION 2

PROTÉGER ET METTRE EN VALEUR LE CADRE DE VIE ET LES ESPACES NATURELS

ORIENTATION 3

MAINTENIR ET DÉVELOPPER LE TISSU ÉCONOMIQUE

MAÎTRISER LA CROISSANCE DÉMOGRAPHIQUE DE LA COMMUNE

A mi-chemin entre Saint-Jean d'Angély et Cognac, la commune de Prignac bénéficie de l'attractivité de ces deux pôles, à la fois bassins de vie et d'emploi. Prignac est également limitrophe de la commune de Matha, identifiée comme pôle d'équilibre par le SCoT du Pays des Vals de Saintonge au vu des équipements et services publics présents ainsi que des commerces.

Le regain démographique du territoire communal est continue depuis plus de 10 ans. La population atteint 276 habitants en 2011, une augmentation de 7,8 % par rapport à 1999. Cette évolution est due au solde migratoire (+0,5 %/an) qui témoigne de l'attractivité du territoire et au solde naturel positif (+0,2 /an), indicateur du renouvellement de la population.

Cette tendance est confirmée par les données démographiques de 2012, avec une population prignacoise de 283 habitants.

Au cours des 10 dernières années (2002-2012), 4,85 hectares de terres agricoles ont été urbanisés sur la commune de Prignac pour la construction de 26 habitations. La commune de Prignac fait partie de la frange dynamique du canton de Matha.

Dans ce contexte, le Projet d'Aménagement et de Développement Durables de Prignac affiche l'ambition d'atteindre 310 habitants à horizon 2030 (34 habitants supplémentaires) en limitant les ouvertures à l'urbanisation à une superficie d'environ 2,6 hectares pour l'habitat, soit une progression similaire à celle observée entre 1999 et 2011 avec une variation annuelle moyenne évaluée à +0,6%/an.

L'ambition de la commune est :

- d'accueillir de nouvelles populations
- de pérenniser et renouveler les effectifs de l'école
- d'établir un projet d'aménagement cohérent, à proximité des équipements publics et de loisirs, en tenant compte des zones à risque

Cette orientation implique :

- d'ouvrir de nouveaux secteurs à l'urbanisation :
 - en engageant une réflexion sur la densification du bâti et en identifiant les possibilités de constructions dans l'enveloppe urbaine (dents creuses) pour limiter l'extension urbaine sur les zones agricoles
 - en développant l'urbanisation en continuité urbaine, notamment entre le Bourg et la Chaume, pour favoriser la gestion et le développement des différents réseaux (eau, électricité, communications numériques...) et pour limiter les déplacements (et donc réduire les émissions de gaz à effet de serre)
 - dans un rapport de proximité avec les services et équipements publics
 - en lien avec le tissu urbain existant
 - en tenant compte des zones inondables
- de prendre en compte la morphologie urbaine existante :
 - en définissant des orientations d'aménagement et de programmation propres à faciliter l'insertion urbaine et paysagère des nouvelles constructions
 - en hiérarchisant l'ouverture à l'urbanisation des futures zones d'habitat pour maîtriser la croissance urbaine et démographique

PROTÉGER ET METTRE EN VALEUR LE CADRE DE VIE ET LES ESPACES NATURELS

La présence des sites Natura 2000 de la « vallée de l'Antenne » et la proximité de la ZNIEFF des Sablières de Thors sous tendent une richesse floristique et faunistique indéniable. Les zones d'habitat sont implantées aux abords de l'Antenne et du Briou, cours d'eau intégrant le périmètre du site Natura 2000 de la « vallée de l'Antenne ».

Le Briou et l'Antenne induisent la présence d'une zone verte importante. L'antenne structure l'organisation urbaine de la commune et contribue fortement au cadre de vie et à l'attractivité de Prignac.

Les élus souhaitent également apporter une protection réglementaire aux éléments du patrimoine vernaculaire de la commune.

Il souhaite également conforter les aires de repos et de loisirs pour préserver l'attractivité du territoire communal.

Cette orientation implique :

- de créer et préserver une Trame Verte et Bleue et donc, de préserver et de valoriser les continuités écologiques
- de préserver et de valoriser les abords et les cours d'eau en zone naturelle
- de préserver le site Natura 2000 de « la vallée de l'Antenne »
- de préserver et d'entretenir l'aire de repos situé le long de la RD 131
- de maintenir et de conforter le Réservoir de la Node, étang de pêche
- de maintenir et développer les connexions entre les équipements sportifs, les espaces verts et les zones d'habitat
- de protéger l'ensemble des zones boisées ainsi que les linéaires de haies
- de préserver les éléments de patrimoine

MAINTENIR ET DÉVELOPPER LE TISSU ÉCONOMIQUE

En 2011, sur la commune de Prignac, les deux secteurs d'activités qui comptent le plus d'établissements actifs sont le secteur du commerce, transports et services divers et le secteur de l'agriculture/sylviculture (26,9 %). Le secteur de la construction est également bien représenté sur la commune (23,1 %) avec un panel d'artisans de différents corps de métiers du bâtiment.

La Commune de Prignac dispose de services et commerces de proximité, dont une épicerie et une charcuterie, source de vitalité pour la commune ainsi que des commerces itinérants. Ce sont 8 entreprises dans le domaine de l'artisanat, du commerce et service divers qui ont été identifiées sur l'ensemble du territoire communal.

Prignac abrite également une activité industrielle relative à l'exploitation de carrières. Les Sablières BERTIN exploitent deux sites d'extraction au Sud-Ouest et Sud-Est de la commune.

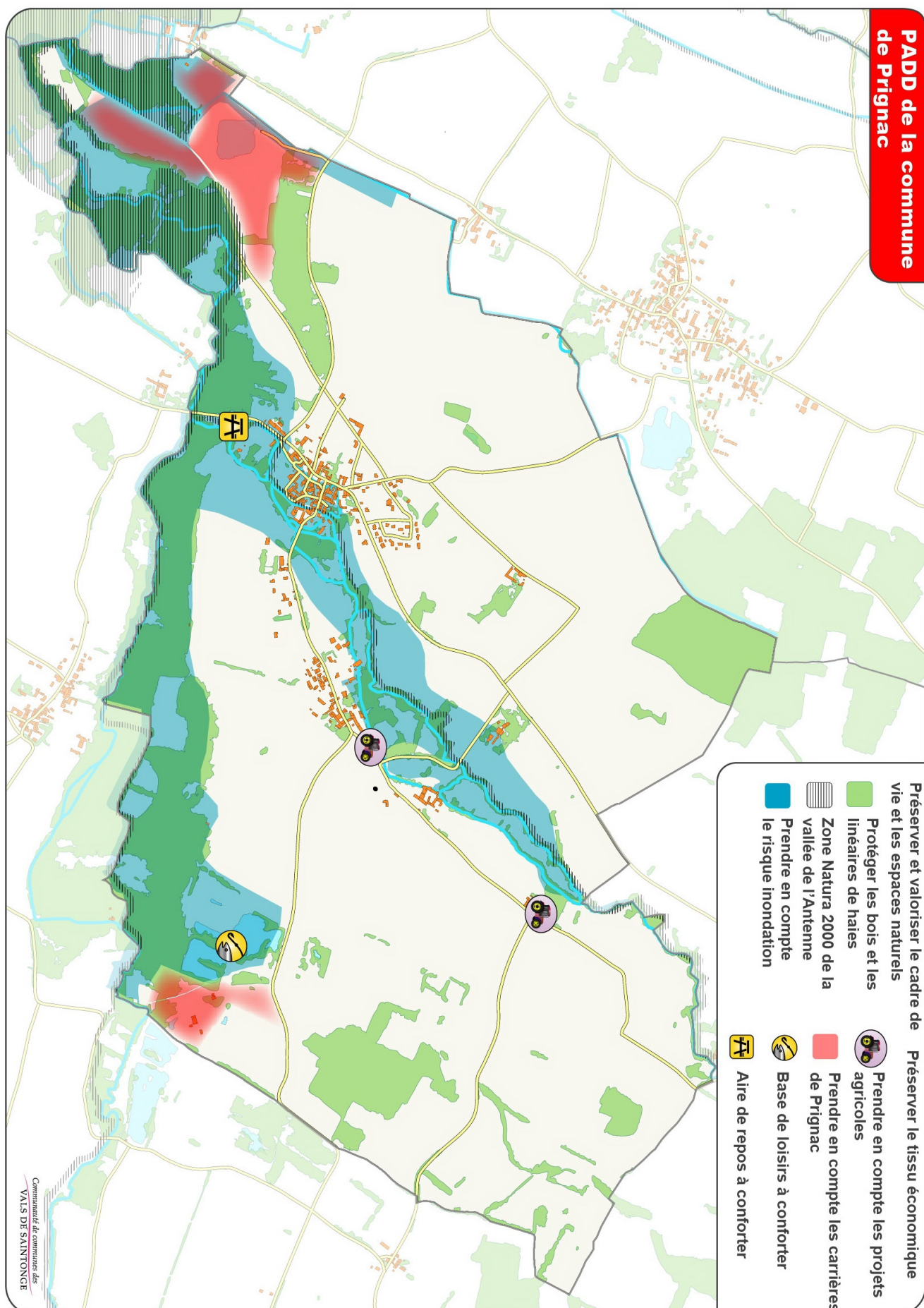
La préservation et le développement de ce tissu économique communal constitue un axe fort du Projet d'Aménagement et de Développement Durables de la commune.

Les élus souhaitent en outre assurer la préservation de l'activité agricole. Dans cet esprit, une attention toute particulière sera portée aux possibilités d'extension et de diversification des exploitations agricoles.

Cette orientation implique :

- d'assurer le maintien des commerces de proximité et de permettre leur développement dans la zone urbaine, en mixité avec l'habitat
- de permettre le développement du tissu économique locale
- de prendre en compte les carrières d'extraction de sable et de granulat implantées sur le territoire communal ainsi que l'unité de traitement associée.
- de permettre le développement économique des activités agricoles
 - en intégrant les perspectives d'évolution des sièges d'exploitation agricole dans le projet d'aménagement
 - en maintenant une distance raisonnable entre les bâtiments agricoles et les nouvelles habitations
 - en protégeant les terres agricoles
 - en limitant l'extension urbaine sur les hameaux à l'enveloppe urbaine existante

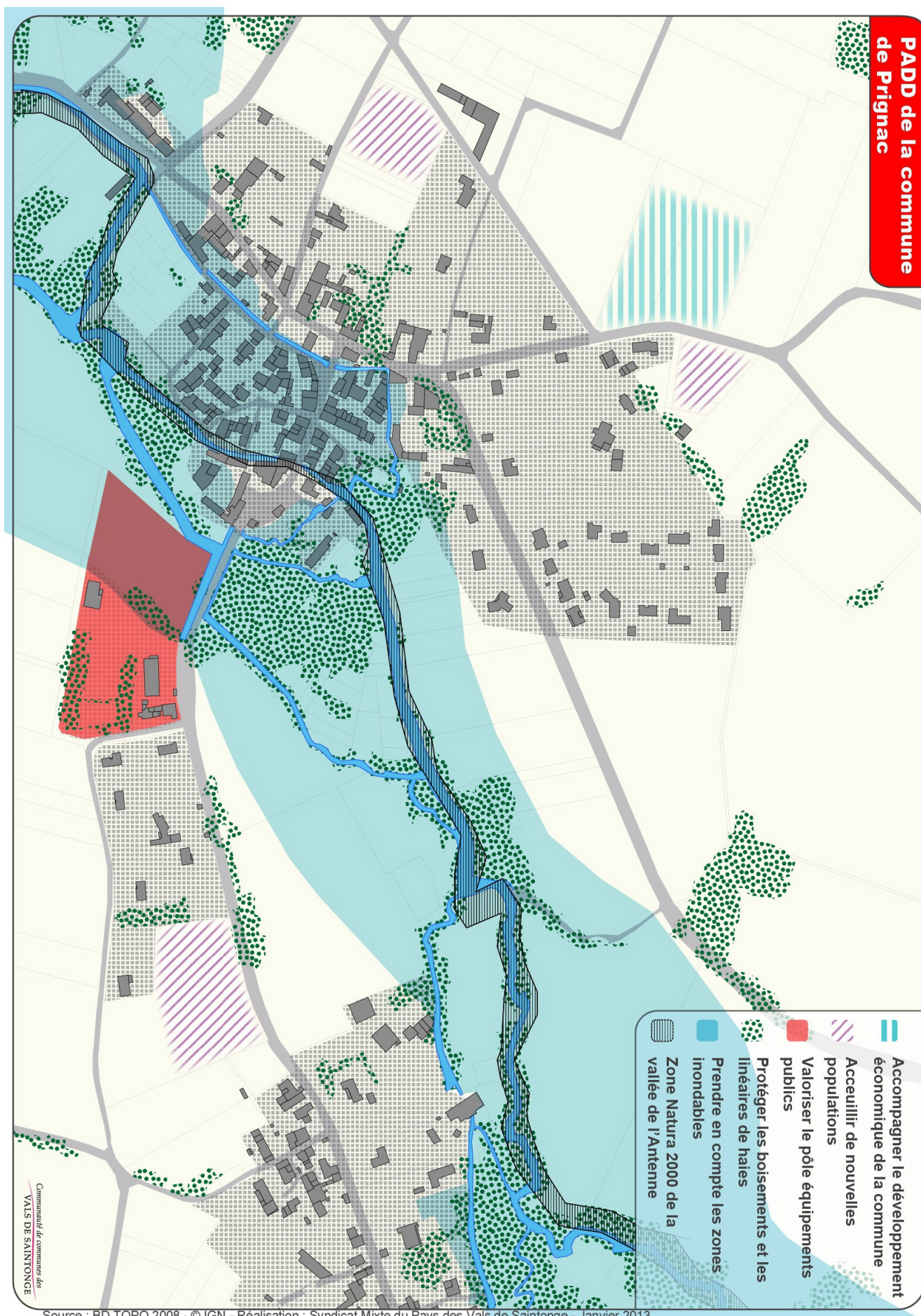
PADD de la commune de Prignac



Source : BD TOPO 2008 - © IGN - Réalisation : Syndicat Mixte du Pays des Vals de Saintonge -

Communauté de communes des
VALS DE SAINTONGE

PADD de la commune de Prignac



Source : BD TOPO 2008 - © IGN - Réalisation : Syndicat Mixte du Pays des Vals de Saintonge - Janvier 2013